

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Du Conseil Communautaire

De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS DE L'AIGLE

Séance du 15 décembre 2022

5 Place du Parc 61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE L'ORNE

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 09 décembre 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	37
VOTANTS	47

CONVOCATION

Datée	du 09/12/22
Affichée	le 09/12/22

Monsieur Philippe RONDEL a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents: Véronique HELLEUX, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Philippe THOURET, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Pascal SAMSON, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL. Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Didier DEMONCHEAUX, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL.

OBJET

Installation de deux nouveaux conseillers communautaires

Acte recu en Préfecture le 23/12/22 Publié en ligne le 23/12/22 Certifié exécutoire

Pouvoirs:

Dominique LORMEAU a donné pouvoir à Véronique HELLEUX Nathalie RIBAULT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE Lionel GONNET a donné pouvoir à Didier COUSIN Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN Mireille NOGUET a donné pouvoir à Pascal SAMSON Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE Fabrice GLORIA a donné pouvoir à Jean-Guy GRANDIN Elisabeth JOSSET a donné pouvoir à Didier DEMONCHEAUX Virginie VIOLET a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE

Représentés: Daniel MARIE représenté par Alain TESSIER Hervé HAREL représenté par Catherine MOTTÉ

Absents excusés :

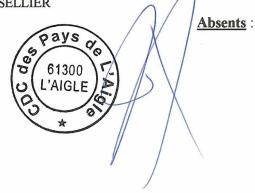
Pascal SUARD

Nadège TROUILLET

Sylvie CHAUVEL-TREPIER

Marie-Odile TAVERNIER Maïté GRANDCLÈRE Charlène RENARD François HUREL François CARBONELL

Le Président, Jean SELLIER



Date de télétransmission : 23/12/2022 Date de réception préfecture : 23/12/2022

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code électoral et notamment l'article L273-10,
- Considérant le décès de Monsieur Michel MAROT le 11 novembre 2022,
- Considérant la démission de Madame Isabelle DUVAL de LAGUIERCE de ses fonctions de conseillère municipale en date du 22 novembre 2022,
- Considérant qu'en application des dispositions de l'article L273-10 du Code électoral le remplacement d'un conseiller communautaire, pour quelque cause que ce soit, est assuré par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire venant sur une liste immédiatement après le dernier élu,
- Considérant que Monsieur Didier DEMONCHEAUX candidat suivant au Conseil Communautaire de la liste Agir pour l'avenir des railois est désigné pour remplacer Monsieur Michel MAROT,
- Considérant que Madame Isabelle CLOUCHÉ candidate suivante au Conseil Communautaire de la liste L'Aigle notre ville est désignée pour remplacer Madame Isabelle DUVAL de LAGUIERCE,

Monsieur le Président procède à l'installation officielle de Madame Isabelle CLOUCHÉ et de Monsieur Didier DEMONCHEAUX en qualité de conseillers communautaires représentant respectivement la commune de L'Aigle et la commune de Rai

Le Conseil:

▶ PREND acte de l'installation de Madame Isabelle CLOUCHÉ et de Monsieur Didier DEMONCHEAUX en qualité de conseillers communautaires.

> Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme.

Acte reçu en Préfecture le 23/12/22 Publié en ligne le 23/12/22 Certifié exécutoire

Le Président, Jean SELLIER



061-200068468-20221215-2022-12-15-20 Date de télétransmission : 23/12/2022 Date de réception préfecture : 23/12/2022